

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 2240

AMENDEMENT

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Biteau, Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 6 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Les bénéficiaires des aides à l'installation ou à la modernisation des exploitations agricoles suivent une formation relative à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, aux méthodes de biocontrôle et à la prévention des expositions environnementales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport d'information sur l'évaluation des politiques de santé environnementale n°2689 de Mme Catherine Hervieu recommande de renforcer l'information des agriculteurs en matière de réduction des intrants.

Cet amendement conditionne l'accès aux aides publiques à une formation aux alternatives, afin d'accélérer la transition vers des pratiques moins dépendantes des pesticides.